

Procès Verbal de La Commission des Grands Projets

Réunion du : 03 JUL 2014

1^{er} Examen

Province : Settat
 Commune : Settat
 Nature du projet : Construction d'un Hammam et douche
 Situation : lotissement TAWFIK
 Références Foncières : 41474/15
 Pétitionnaire : Bouchar El Malki
 Maître d'œuvre : Saad Eddine Riffi

Avis de la Commission Mixte

Vu le projet présenté
 pour pouvoir statuer sur cette
 demande il y a lieu de respecter
 l'affectation au Fon. Hammam.

Remarque → satisfaisant

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.

COMMUNE

[Signature]

PROVINCE

[Signature]
 A.U.S.
[Signature]

R.A.D.E.E.C/O.N.E.P

O.N.E

D.P.A

D.R.E.T/D.P.E.T

PROTECTION CIVILE

[Signature]

AUTRES SERVICES:

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.